



**23^e réunion du Comité intergouvernemental des hauts
fonctionnaires et experts (ICSOE)**

CEA, Bureau pour l'Afrique de l'Est

Asmara, Érythrée
5 - 7 novembre 2019

***Saisir de nouvelles opportunités d'intégration
régionale en Afrique de l'Est***

LE COMMUNIQUÉ D'ASMARA

LE COMMUNIQUÉ D'ASMARA

1. La 23^e réunion du Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et Experts (ICSOE) s'est tenue du 5 au 7 novembre 2019 à l'hôtel Asmara Palace à Asmara, en Érythrée. La réunion a été organisée conjointement par le Gouvernement de l'État d'Érythrée et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Est. Le thème de la réunion était : « *Saisir de nouvelles opportunités d'intégration régionale en Afrique de l'Est* ».
2. Dans son mot de bienvenue, Mme Susan Ngongi, Coordinatrice Résidente des Nations Unies en Érythrée, a félicité le Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Est d'avoir choisi Asmara pour accueillir la 23^e réunion annuelle et le Gouvernement de l'État d'Érythrée d'en avoir facilité la tenue. M. Godfrey Kabera, Directeur Général de la planification nationale au Ministère des Finances et de la Planification Économique du Rwanda, a prononcé un discours au nom du Ministre. Ce dernier, qui est aussi président sortant du comité, a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion. Faisant référence à la 22^e réunion annuelle, il a rappelé aux délégués que l'engagement de toutes les parties prenantes, en particulier du secteur privé, est nécessaire pour une mise en œuvre réussie de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Il a ajouté que les projets d'infrastructure régionaux faciliteront les échanges commerciaux et réduiront le coût des transactions commerciales, et qu'il est important de veiller à ce que les citoyens soient informés et consultés tout au long du processus. La Secrétaire Exécutive de la CEA, Mme Vera Songwe, a souhaité la bienvenue aux participants tout en félicitant les organisateurs et le pays hôte. Elle a mentionné que, bien que la croissance n'ait pas été axée sur l'investissement ou la technologie autant que cela était souhaité, l'Afrique de l'Est est néanmoins devenue la région d'Afrique qui a connu la croissance la plus rapide. Mme Songwe a présenté la paix comme l'un des facteurs clés qui ont contribué à ce résultat. La réunion de l'ICSOE a été officiellement ouverte par M. Osman Saleh, Ministre des Affaires Étrangères de l'État d'Érythrée et Président entrant du 23^e Bureau de l'ICSOE. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants en Érythrée dans son discours liminaire, il a salué le président sortant et a indiqué que l'accord de paix historique entre l'Érythrée et l'Éthiopie signé récemment à Asmara était l'un des éléments primordiaux pour améliorer l'intégration régionale en Afrique de l'Est.
3. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité au Bureau de l'ICSOE pour la période 2019-2020 :

Président : L'État d'Érythrée
1^{er} vice-président : Seychelles
2^e vice-président : Éthiopie
Rapporteur : Tanzanie

L'ordre du jour a ensuite été examiné et adopté.

4. Des délégations des pays suivants ont participé à l'ICSOE : l'Union des Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Somalie et Tanzanie.
5. Outre un grand nombre de parties prenantes du pays hôte (l'Érythrée), les institutions et organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales suivantes étaient également représentées : Commission de l'Union Africaine (CUA) ; Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ; Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ; Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ; Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ; Commission de l'Océan Indien (COI) ; Autorité de coordination du transit et du transport dans le corridor nord (NCTTCA) ; Association de Gestion Portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (PMAESA) ; Initiative du Bassin du Nil (IBN) ; Université d'Afrique du Sud (UNISA) ; Ministère de l'Énergie du Kenya ; Université de Nairobi ; Kenya Youth in Trade and Business ; Centre pour la Paix Durable et le Développement Démocratique (SeeD) ; Life and Peace Institute (LPI) ; Institut de Recherche sur la Paix et la Sécurité ; Commission Nationale de Cohésion et d'Intégration du Kenya (NCIC) ; Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité ; Université de Dar-es-Salaam ; Institut d'Analyse et de Recherche sur les Politiques (IPAR) du Rwanda ; Université de Makerere ; Institut du Kenya pour la Politique Publique (KIPPR) ; Confédération du Tourisme de Tanzanie ; Office National du Tourisme de Djibouti (ONTD) ; Tourisme et Loisirs ; Howarth International ; Fondation RES4Africa ; Organisation Mondiale du Commerce ; Université des Nations Unies - Institut Mondial pour le Développement Economique et la Recherche (UNU-WIDER) ; Organisation Maritime Internationale (OMI) ; TradeMark East Africa (TMEA) ; Banque Africaine de Développement ; Centre des Objectifs du Développement Durable pour l'Afrique (SDG C/A) ; Réseau de Partenariats Public-Privé en Afrique ; Kenya Convention Bureau ; Invest Afrique ; Initiative de Soutien Sous-Régional pour la Promotion de la Femme en Afrique de l'Est (EASSI) ; Institut de Politique Économique et Sociale de la Corne (HESPI) ; Corps Diplomatique et Agences des Nations Unies en Érythrée ; médias nationaux et internationaux ; consultants ; interprètes et personnel de la CEA.

6. L'ICSOE a tenu les séances plénières suivantes :
 - Aperçu macroéconomique et social de l'Afrique de l'Est ;
 - Comment accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf en Afrique de l'Est ;
 - Stimuler le développement du tourisme en Afrique de l'Est ;
 - Comment attirer l'investissement pour le développement de l'énergie et de l'infrastructure en Afrique de l'Est ; et
 - Développement durable en Afrique de l'Est : harmonisation des agendas nationaux, continentaux et mondiaux.
7. L'ICSOE a également comporté des séances parallèles en groupes, dont les résultats ont également été examinés collectivement. Ces réunions ad hoc de groupes d'experts (AEGM) ont porté sur les thèmes suivants :
 - Promouvoir le commerce régional pour accélérer la création d'emplois ;
 - L'état de la cohésion sociale en Afrique de l'Est.

Une autre rencontre parallèle a eu lieu sur le thème « Mettre l'économie bleue au service de l'intégration régionale », ainsi qu'un dîner de haut niveau qui a porté sur les « Considérations d'ordre juridique relatives à l'intégration régionale en Afrique de l'Est ».

MESSAGES CLÉS ET DOMAINES D'ACTION

8. Les participants à la réunion ont examiné une synthèse de l'évolution macroéconomique et sociale en Afrique de l'Est en 2018, sur la base du rapport annuel de la CEA portant le même titre. Les participants ont noté le taux de croissance toujours élevé de la région, tout en reconnaissant certains des risques économiques, tels que : la situation budgétaire et la dette dans certains pays ; l'absence de transformation structurelle ; la faible performance commerciale de la région par rapport à son potentiel ; les facteurs de vulnérabilité au changement climatique ; les autres risques à l'échelle mondiale ; et le faible taux de création d'emplois. Les participants ont relevé la taille du marché régional en termes de pouvoir d'achat, avant de noter que les déficits commerciaux sont généralement dus aux produits manufacturés, ce qui entraîne une forte dépendance à l'égard des importations, dont 70 % proviennent des pays asiatiques. Les participants ont fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs 3, 9 et 16 des Objectifs de Développement Durable (ODD), notant que le Centre des ODD pour l'Afrique a désigné ces objectifs comme étant prioritaires en raison de la lenteur des progrès réalisés dans la région à ce jour. Après avoir réfléchi à l'amélioration de l'espérance de vie et de la représentation politique des femmes, les

participants ont fait état d'importants déséquilibres entre les sexes dans le taux d'alphabétisation et de la faible sécurité alimentaire dans la région. Les participants ont reconnu les solutions et les nouvelles opportunités offertes par la ZLECAf, telles que l'accélération de l'industrialisation et la création de jusqu'à 2 millions d'emplois.

9. Les Seychelles ont présenté les politiques et stratégies de développement et d'intégration régionale du pays, expliquant l'abondance de ressources océaniques dont dispose le pays et son approche stratégique pour les exploiter de manière durable. Les participants à la réunion ont salué la décision du gouvernement de créer un nouveau département dédié à l'économie bleue, ainsi que des mécanismes de financement innovants, tels que les obligations bleues et la conversion de la dette. Cette mesure vise à soutenir la mise en œuvre de la politique stratégique et la feuille de route de l'économie bleue des Seychelles. Les principaux secteurs du tourisme et de la pêche ont été mis en avant comme des piliers essentiels de l'économie bleue, en précisant que des fonds sont mis à la disposition des entrepreneurs pour qu'ils puissent mieux saisir les opportunités qui s'offrent dans ce domaine. Les participants ont noté l'engagement des Seychelles en faveur de l'intégration régionale, tout en étant informés des difficultés auxquelles le pays est confronté du fait de son appartenance à plusieurs Communautés Économiques Régionales (CER).
10. Les participants à la réunion ont également salué certaines évolutions notables constatées récemment au Rwanda, tels que les progrès réalisés dans la transformation structurelle de l'économie, qui est passée d'une économie basée sur l'agriculture à une économie dominée par les services, la relance de l'industrie textile rwandaise par l'interdiction des importations de vêtements usagés, et le succès de la politique du *Made in Rwanda* en faveur des industries artisanales locales. Le problème des déficits commerciaux persistants a été évoqué. Les participants ont pris note de la confiance exprimée par le gouvernement rwandais à l'égard de la ZLECAf, avant de souligner l'importance de la mise en œuvre de projets collectifs et de stratégies régionales compétitives.
11. Les participants à la réunion ont estimé que des « risques » au niveau mondial tels que Brexit et le différend commercial entre les États-Unis et la Chine pourraient en fait se révéler une source d'opportunités pour le continent. Entre-temps, un complément d'information a été demandé sur les segments informels des économies de l'Afrique de l'Est, le commerce transfrontalier et les transferts de fonds des migrants. D'autres points ont été soulevés, notamment le rôle des CER dans l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf et les

opportunités offertes par les eaux transfrontalières pour le renforcement de l'intégration régionale. La session s'est achevée sur les constats suivants : la nécessité de plans concrets pour développer le tourisme régional ; la nécessité d'impliquer les jeunes dans les activités de l'économie bleue ; et enfin le succès du gouvernement rwandais dans la mise en œuvre de son cadre détaillé et efficace de suivi et d'évaluation.

12. La réunion a permis de dégager une compréhension commune de la mise en œuvre de la ZLECAf, d'examiner son historique, son état d'avancement actuel et de recommander des pistes pour l'avenir. Les participants à la réunion ont constaté que de nombreux volets techniques de l'Accord sont en place. Les participants ont compris que la libéralisation des services ne se fera pas automatiquement, le Protocole relatif aux services ne faisant qu'établir les paramètres d'un premier cycle de négociations sur les entreprises, la communication, les services financiers, le tourisme et les services de transport. Les participants ont rappelé les cinq « outils opérationnels » qui ont été lancés lors du Sommet de juillet 2019. Après avoir reconnu les avantages incommensurables qu'offre la ZLEC, les participants ont recommandé les prochaines étapes pour le continent africain, et notamment pour la région de l'Afrique de l'Est, à savoir :

- Finaliser les volets essentiels restant à élaborer ;
- Accroître le nombre des États parties ;
- Créer des institutions, mettre en place des mécanismes opérationnels, introduire des obligations dans la législation et la réglementation ;
- Optimiser la mise en œuvre, par des mesures complémentaires telles que des stratégies nationales ;
- Conclure la phase 2 des négociations ;
- Utiliser la ZLECAf comme un moyen de réaliser le marché unique africain.

13. La voie à suivre étant tracée, les participants à la réunion ont été informés que l'Érythrée était attachée à l'intégration régionale, qu'elle considérait non pas comme un choix mais comme une nécessité. Les participants ont fait remarquer que la consultation du secteur privé était importante pour le processus de négociation de la ZLECAf. Ils ont également souligné les avantages du financement des infrastructures régionales pour accroître la productivité, de la collecte de données fiables, du renforcement de la compétitivité du secteur privé et de l'harmonisation des réglementations.

14. En mettant l'accent sur le potentiel économique et l'importance du tourisme en Afrique de l'Est, un secteur qui emploie actuellement plus de 7,2 millions de personnes, les participants ont entendu un exposé sur la situation actuelle de l'industrie dans la région. Tout en reconnaissant une croissance régulière, les participants à la réunion ont été informés du mauvais classement des États membres dans l'Indice de Compétitivité Voyages et Tourisme du Forum Économique Mondial (TTCI) et de ses causes, à savoir : la faible diversification des produits touristiques et le manque de statistiques touristiques de bonne qualité. Les participants ont également souligné les nouvelles opportunités, notamment la priorité accordée à ce secteur par les États membres, la croissance de la classe moyenne à travers le continent qui s'accompagne d'une augmentation des revenus disponibles, et les opportunités pour le développement de nouveaux produits. Les membres de l'ICSOE ont reconnu les initiatives nationales et régionales prises par la CEA pour promouvoir le tourisme régional. Il s'agit notamment du Plan directeur du tourisme durable de l'IGAD, du Plan directeur du tourisme durable de l'Éthiopie, de la Stratégie touristique de l'Union Africaine, du Plan de commercialisation du tourisme de la CAE et des comptes satellites du tourisme pour le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya.
15. Les délibérations qui ont suivi ont maintenu l'approche régionale, notant l'échec du concept touristique à séduire le marché africain, les régimes stricts pour l'octroi de visas et le coût élevé du transport aérien. Afin d'améliorer le rendement du tourisme, les participants ont recommandé que les délégués soutiennent la mise en œuvre intégrale des initiatives touristiques nationales, régionales et continentales. D'autres recommandations ont été formulées, à savoir :
- améliorer le partenariat entre les principaux acteurs du tourisme issus des secteurs privé et public, du monde universitaire et de la société civile ;
 - diversifier la gamme de produits touristiques en Afrique de l'Est en s'éloignant des produits basés sur la nature et en s'orientant vers ceux susceptibles d'intéresser le marché touristique africain ;
 - promouvoir ensemble le concept MICE (réunions, incitations, conventions et expositions), un concept touristique à haut rendement ;
 - promouvoir le concept d'« escapade urbaine » interrégionale, qui constitue un filon à exploiter immédiatement dans le contexte de la ZLECAF ;
 - encourager l'assouplissement des régimes de visas, en particulier pour les États membres africains ;

- soutenir la mise en œuvre du marché unique africain du transport aérien, tout en promouvant les modes de transport ; et
- intégrer la recherche dans le développement du tourisme et produire des statistiques touristiques de bonne qualité.

Faisant la synthèse des avis exprimés, les participants ont pu se mettre d'accord sur les actions suivantes : élaborer des méthodologies pour normaliser la collecte et l'analyse des données touristiques en Afrique de l'Est ; concevoir un cadre devant guider la diversification des produits touristiques en Afrique de l'Est, en particulier le concept de tourisme urbain ; travailler en collaboration dans le cadre des initiatives régionales et continentales déjà mentionnées.

16. Les participants ont estimé qu'il importait d'assurer l'harmonisation et la compatibilité des cadres nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux. Prenant l'exemple de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, les participants ont reconnu une convergence, tout en relevant les domaines où la convergence n'est pas encore assurée. L'ONU elle-même intervient également dans diverses sphères géographiques à travers une multitude de cadres. Tirant les enseignements des difficultés auxquelles l'ONU est également confrontée, les participants ont noté qu'il n'existe pas de « plan Marshall », d'où la pression financière qu'impose l'harmonisation des cadres. S'agissant du Guide de Planification Intégrée et d'Établissement de Rapports piloté par la CEA, les participants ont conclu que l'harmonisation fondamentale des stratégies devait se faire au niveau national, à la fois à des fins de planification et parce que les initiatives prises au niveau national ont le plus d'impact sur la vie des populations. Les méthodologies ont été partagées, notamment la priorité à accorder aux objectifs les plus ambitieux comme stratégie pour synchroniser verticalement les différents objectifs. Les participants ont également félicités l'approche de fonds commun utilisée au Rwanda pour la collecte de données, qui a facilité la mise en commun des ressources pour répondre aux besoins statistiques en mobilisant des ressources et en évitant les doubles emplois.
17. Les participants ont reconnu la transformation en cours dans le secteur de l'énergie en Afrique, qui s'est traduite par une amélioration sensible de l'accès à l'énergie, l'élargissement des sources d'investissement et l'amélioration des capacités en matière d'infrastructure. Toutefois, les lacunes qui subsistent en matière d'infrastructures nuisent à la compétitivité de la région à travers l'augmentation des frais de transport et des coûts commerciaux. Pour

comblent le déficit d'infrastructure, il faudra 90 milliards de dollars par an pour développer la capacité énergétique.

18. Le dernier rapport mondial de suivi de l'objectif 7 des ODD a averti que les progrès actuels en matière d'accès à l'électricité seront insuffisants pour atteindre l'accès universel à l'horizon 2030, et près de 90 % des personnes qui n'y auront pas encore accès en 2030 seront en Afrique. Étant donné que les financements actuels restent insuffisants, la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour les investissements publics, public-privé et privés a été examinée. Diversifier les ressources d'investissement implique également de diversifier l'éventail des sources de recettes alimentant les finances publiques, en élargissant l'assiette fiscale, en tirant parti des envois de fonds de la diaspora, en recourant aux marchés des capitaux privés, en utilisant les flux de recettes bancaires et en émettant des obligations souveraines internationales. La session s'est terminée par trois recommandations pratiques :

- Des ressources d'investissement supplémentaires devraient être mobilisées de la part des secteurs public et privé pour soutenir les investissements dans l'infrastructure de l'Afrique de l'Est ;
- L'échange d'expérience dans le cadre de forums régionaux périodiques devrait être poursuivi afin de soutenir les États membres qui mettent en œuvre diverses solutions pour combler le déficit en matière d'infrastructures ; et
- Les projets d'infrastructure régionaux devraient tirer parti des progrès réalisés sur le front de l'intégration économique régionale, en particulier en ce qui concerne la ZLECAf, afin de faire une analyse plus juste des retombées attendues.

19. Les participants se sont répartis entre les deux AEGM et l'événement parallèle.

20. L'AEGM sur le thème « Promouvoir le commerce régional pour accroître la création d'emplois » a élu à l'unanimité les participants de l'ICSOE suivants pour faire partie du bureau de l'AEGM :

Président : Anthony Mveyange, Trademark East Africa.

Rapporteur : Arnold Segawa, NTV Ouganda.

Le thème a été présenté, en expliquant la progression rapide du flux des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Les participants à l'AEGM ont noté qu'à l'heure actuelle, l'essentiel de l'emploi se trouve dans le secteur agricole de même que la place de plus en plus importante que prend le secteur des services. Ils ont reconnu que le tourisme et les TIC

étaient une source d'emplois, avant de conclure que l'accroissement du commerce intrarégional associé à la mise en œuvre de la ZLECAf entraînera une mutation du marché du travail, créant entre 800 000 et 2 millions d'emplois.

21. L'AEGM a également bénéficié de contributions qui ont permis de recenser les facteurs qui limitent la création d'emplois (à savoir l'importation de biens bon marché, commerce intra-africain limité, faible interconnectivité et autres barrières non tarifaires) et qui ont mentionné la nécessité de former les jeunes afin de leur permettre de saisir les nouvelles opportunités qui se présentent. Les participants ont établi que la fiabilité de l'approvisionnement énergétique est cruciale pour soutenir les activités industrielles et a souligné la nécessité de la mise en place d'une politique de concurrence et d'une commission de la concurrence. La situation de l'emploi en Érythrée a également été examinée.

22. Les discussions ont débouché sur les cinq recommandations pratiques suivantes :

- permettre la mobilité de la main-d'œuvre par l'harmonisation des normes de qualification au niveau régional ;
- tirer parti des possibilités de création d'emplois que peuvent offrir les nouvelles technologies, malgré les perturbations qu'elles peuvent parfois causer ;
- formaliser autant que possible les secteurs informels afin d'encourager une concurrence équitable ;
- encourager et faciliter l'amélioration de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) afin de résoudre les disparités en matière d'éducation et d'emploi ; et
- soutenir la mise en œuvre du Protocole de libre circulation de la ZLECAf pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre aux plans régional et continental.

23. L'AEGM sur « L'état de la cohésion sociale en Afrique de l'Est » a élu à l'unanimité les participants suivants au sein du bureau de l'AEGM :

Président : Yohannes Isaac Yehdego, Directeur Général, Direction des impôts, Ministère des finances

Rapporteur : Berhe Araya Mana, Ministère du travail et de la protection sociale, Érythrée.

La session s'est ouverte par la présentation d'un rapport du même titre. Les participants à la réunion ont pris note des conclusions du rapport, qui reposent sur une enquête sur les

perceptions, ventilées autour de cinq thèmes : le sentiment d'appartenance, l'inclusion sociale et une vision commune ; la sûreté, la paix et la sécurité ; les inégalités et les migrations ; les effets du commerce transfrontalier ; ainsi que la participation des citoyens et leur engagement actif.

24. L'AEGM a débattu des menaces qui pèsent sur la cohésion sociale du fait d'une croissance inégale et des inégalités perçues, qui sont connues pour alimenter les tensions sociales et les conflits. En conséquence, l'AEGM a recommandé qu'il s'agissait là d'une des voies par lesquelles il est possible de renforcer la cohésion sociale : en réduisant les inégalités et en améliorant les expériences vécues au quotidien par les populations d'Afrique de l'Est. En mettant l'accent sur le caractère favorable de l'intervention précoce pour la prévention des conflits, les participants ont noté l'existence de l'indice de cohésion sociale et de réconciliation (SCORE). L'AEGM a pris l'exemple du Kenya pour appréhender les thèmes, les modèles et la façon dont les données existantes peuvent dresser un tableau de l'état actuel de la cohésion sociale, ainsi que pour aborder les nouvelles méthodologies et les lacunes en matière de données. Les principales conclusions qui en sont ressorties étaient que les gouvernements devraient être à l'avant-garde de la cohésion sociale, au nom du développement institutionnel, et que le fait de disposer d'une constitution peut promouvoir la cohésion sociale. Des expériences et des réflexions ont également été partagées pour souligner la forte corrélation positive entre l'indice de cohésion sociale et l'indice de développement humain, tandis que les informations tirées des travaux des chercheurs suggéraient que soit pris en compte le vieillissement futur de la population.
25. L'AEGM a relevé le vaste potentiel dont dispose l'Afrique de l'Est pour assurer une plus grande cohésion sociale à l'échelle régionale, et la résilience relative qu'elle a démontré à cet égard dans le passé, en particulier compte tenu des défis tels que les déplacements, les disparités dans les niveaux de développement économique, les conflits et la prévalence des identités nationales et locales. Un diagnostic clair des défis a permis aux participants de formuler les recommandations pratiques suivantes :
- il est nécessaire de promouvoir des politiques publiques qui s'appuient sur les affinités ethniques transfrontalières, d'œuvrer pour la reconnaissance de l'utilité du concept de cohésion sociale au niveau régional, d'entreprendre une étude sur la cohésion régionale, de promouvoir la paix et l'éducation civique dans les écoles, les universités et les communautés et d'établir un cadre spécialisé pour situer l'état de la cohésion dans les États insulaires de la région afin de répondre à leurs besoins

particuliers. En outre, des plateformes régionales de transfert de fonds pourraient et devraient être mises en place.

- Il est conseillé aux gouvernements de : identifier les compétences non techniques qui favorisent une culture de l'entrepreneuriat, adopter et mettre en œuvre des politiques en conséquence ; remédier aux inégalités ; ratifier le Protocole de l'Union Africaine sur la libre circulation des personnes ; financer des politiques qui atténuent les tensions sociales, telles que celles qui créent des filets de sécurité sociale ; et faciliter le commerce transfrontalier. En outre, les gouvernements devraient encourager l'utilisation de la langue kiswahili, et plus généralement promouvoir les échanges culturels et les programmes éducatifs.

26. La rencontre parallèle sur le thème « Mettre l'économie bleue au service de l'intégration régionale » a élu à l'unanimité les participants suivants pour siéger au bureau :

Président : Ambassadeur Tewelde Weldemichael, Directeur Général, Département du développement du milieu marin, Ministère des ressources marines, Érythrée.

Rapporteur : Aboud S. Jumbe, analyste de recherche en planification des politiques, Département de l'environnement, Zanzibar, Tanzanie.

La rencontre parallèle a mis en évidence le grand potentiel de l'économie bleue de l'Érythrée, en particulier dans les secteurs de la pêche et de l'exploitation minière en haute mer. La réunion a permis de présenter les initiatives stratégiques liées à l'économie bleue qui ont été prises de la sous-région, notamment des Seychelles, des Comores et de Madagascar ; les participants ont également pris note des initiatives stratégiques de l'Union Africaine, des Communautés Économiques Régionales et des organisations intergouvernementales telles que l'IGAD et la COI, des milieux universitaires (Université d'Afrique du Sud) et des Nations Unies (Organisation Maritime Internationale).

27. Les participants à la session ont soulevé des questions liées au risque d'une ruée sur les ressources en eau et les ressources marines de l'Afrique, se félicitant que l'Union africaine s'attaque à ce problème par le biais de sa stratégie récemment approuvée. Les participants ont également souligné la nécessité de déterminer la valeur socio-économique réelle de l'économie bleue et de mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les communautés locales bénéficient également de ses retombées. L'absence d'une compréhension commune du concept d'économie bleue et l'insuffisance des données et des recherches pour

l'élaboration des politiques ont été mentionnées, les participants soulignant le rôle important de la coopération régionale dans la promotion du partage et de la gestion durables des ressources et des secteurs de l'économie bleue. La protection durable de l'environnement ainsi que la prise en compte du changement climatique ont été jugées cruciales. Des mécanismes de financement créatifs tels que les obligations bleues, la conversion de la dette aux Seychelles ainsi que des mécanismes de consultation de haut niveau (Conseil de l'Économie Bleue) et des outils de planification (Planification Spatiale Marine) ont également été présentés comme des exemples de réussite.

28. Les informations ayant été échangées et bien comprises, les participants à la séance ont recommandé à l'unanimité les mesures suivantes :

- aligner les méthodologies sur la façon dont les progrès de l'économie bleue sont mesurés dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;
- travailler de concert en tant que plateformes régionales pour éviter les doubles emplois et promouvoir les bonnes pratiques afin que les politiques régionales puissent être harmonisées et la complémentarité réalisée au niveau des CER, des Organisations Intergouvernementales (OIG) et des Programmes des Mers Régionales (RSP) ;
- concevoir et formuler une communication stratégique sur l'économie bleue afin de sensibiliser et de mobiliser efficacement toutes les parties prenantes ;
- promouvoir l'économie circulaire comme stratégie pour conserver les habitats essentiels, encourager l'esprit d'entreprise et lutter contre la pollution marine ;
- investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre les changements climatiques et s'attaquer aux problèmes liés aux risques naturels ;
- renforcer la sécurité et la sûreté maritimes au moyen de mécanismes régionaux afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la pollution marine, le trafic illicite, la recherche et le sauvetage ;
- impliquer les universités et les institutions de recherche dans le rapport entre science et politique pour orienter l'approche à adopter vis-à-vis de l'économie bleue dans la région ;
- intégrer toutes les parties prenantes, par le dialogue et les consultations, y compris les jeunes et le secteur privé, afin d'assurer des synergies avec toutes les autres initiatives régionales ;

- travailler ensemble aux niveaux régional et continental pour la prise en compte des méthodes de financement innovant dans la mise en œuvre des cadres devant régir l'économie bleue, en tirant parti des partenariats avec les CER, les OIG et les RSP, ainsi que des mécanismes de budgétisation et de cofinancement adéquats ;
- élaborer des cadres de politique générale et législatifs adéquats pour favoriser l'exploitation minière et l'extraction des hydrocarbures dans les grands fonds marins de manière durable, en tirant parti des initiatives d'aménagement de l'espace marin ;
- mener un travail de sensibilisation et organiser un Forum de l'économie bleue annuel ou semestriel au niveau régional ;
- adopter, reproduire et porter à une échelle plus grande les initiatives régionales sur l'économie bleue qui ont été couronnées de succès ; et
- formuler des stratégies ou des plans d'action nationaux et sous-régionaux pour l'économie bleue, le cas échéant, en s'appuyant sur le Guide des politiques sur l'économie bleue de la CEA et le Plan directeur de l'Union Africaine pour l'économie bleue en Afrique.

29. La réunion comprenait un dîner de haut niveau au cours duquel les participants ont examiné l'aspect juridique de l'intégration régionale, présenté par le juge Isaac Lenaola, juge à la Cour Suprême du Kenya et juge principal adjoint à la retraite du Tribunal de première instance de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est. Soulignant les leçons que l'on peut tirer de l'histoire, il a été reconnu que le volet juridique de l'EAC garantit la prospérité et la longévité du traité. L'EAC peut être félicitée pour les progrès réalisés dans le cadre de l'union douanière, du marché commun et de l'union monétaire de l'EAC. La participation des populations fait partie intégrante du traité, ce qui signifie que la société civile - et chaque citoyen d'Afrique de l'Est - devrait être le porte-voix de l'intégration régionale, d'autant plus qu'il existe un cadre juridique permettant que les populations soient impliquées et aient leur mot à dire dans ce processus.

30. Avec l'aimable invitation du gouvernement érythréen, les participants internationaux ont fait une visite à l'extérieur de la ville d'Asmara, au cours de laquelle ils ont admiré les barrages Gergera et Logo, une ferme solaire et la ferme laitière Halhale.

31. Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu de leurs sessions respectives à l'ICSOE en séance plénière.
32. Les participants à la réunion de l'ICSOE ont eu droit à une séance de questions-réponses avec Gabriel Negatu, ancien Directeur Général de la Banque Africaine de Développement pour l'Afrique de l'Est.
33. Les participants ont exprimé leurs sincères remerciements au gouvernement érythréen pour avoir accueilli la 23^e réunion annuelle de l'ICSOE et pour la chaleureuse hospitalité et les excellentes conditions qui ont été offertes pour la tenue de cette réunion. Le thème et le lieu de la 24^e réunion (2020) seront déterminés ultérieurement, en étroite consultation avec le Bureau de la 23^e session de l'ICSOE.